



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 21 mars 2023

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Aurore MARTIN.

Absents excusés :

Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY,
Emilie BRICOUT, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Estelle MARCUARD, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES,
Laëtitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h00

Secrétaire : Maël DIONG

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

DL.23.043 – Convention de prêt d'un car podium avec La Chapelle Saint Mesmin, festival de juin 2023

Michel PIRES expose :

La Ville d'Ingré sollicite la Ville de La Chapelle Saint Mesmin pour le prêt d'une scène mobile (car podium) pour l'organisation de son festival du 9 au 11 juin 2023. L'équipement sera utilisé pour proposer une scène de plein air sur le parvis de l'Espace Culturel Lionel Boutrouche, où seront organisées la soirée musicale d'ouverture et les différentes animations proposées par les associations culturelles participantes.

Après présentation en commission générale du 13 mars 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **29 MARS 2023**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

04 AVR. 2023

Publication le :

04 AVR. 2023

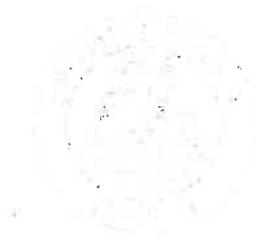
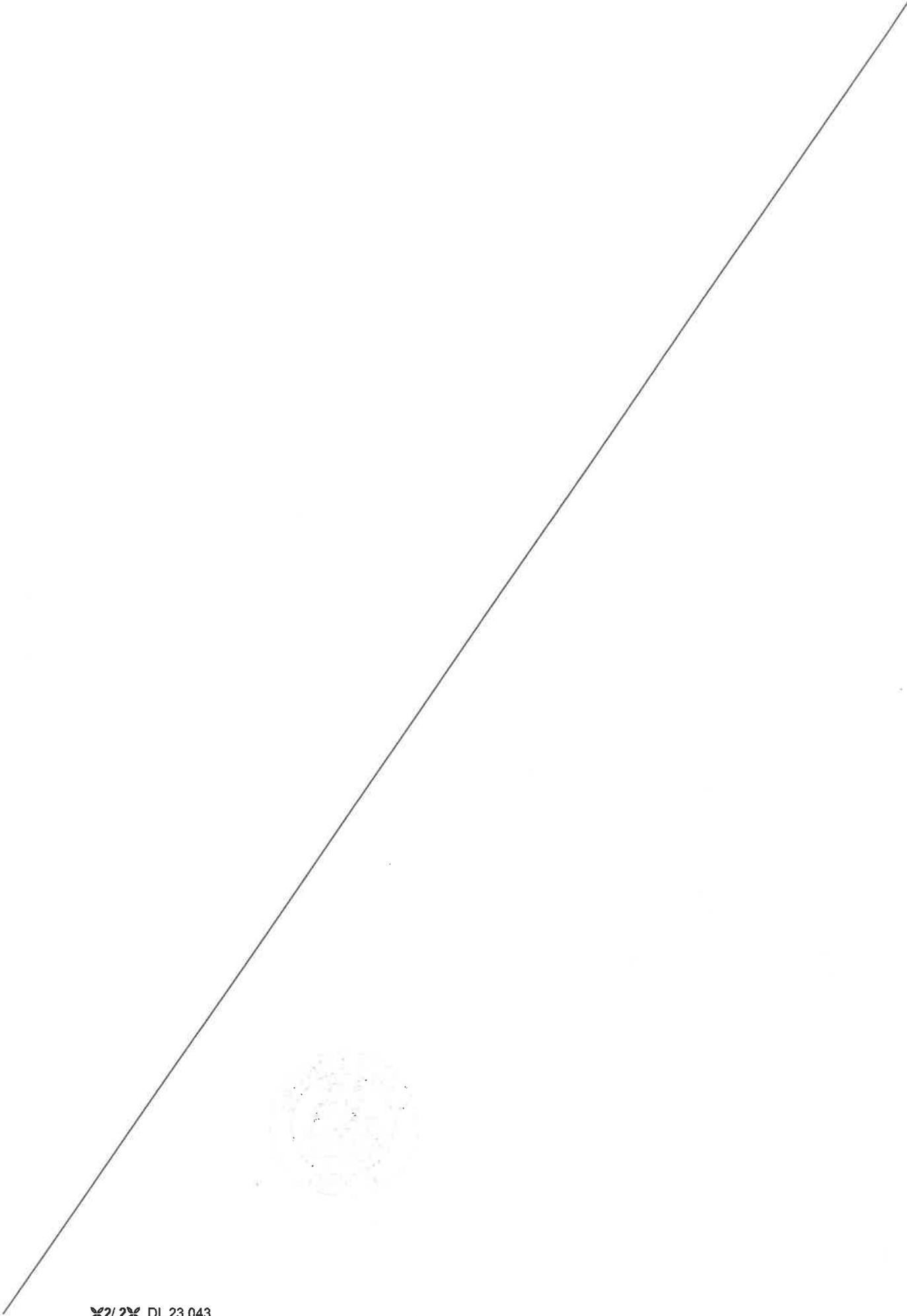
Notification le :

04 AVR. 2023

Le Maire



Christian DUMAS



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DL_23_043**
Objet : **Convention de prêt d'un car podium avec La Chapelle Saint Mesmin, festival de juin 2023**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-03-29 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique : 045-214501694-20230329-DL_23_043-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20230329-DL_23_043-DE-1-1_0.xml	text/xml	907 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.043 -CULT - Convention de prêt d'un car podium avec La Chapelle Saint Mesmin - festival de juin 2023.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230329-DL_23_043-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	295.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2023 à 15h40min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2023 à 15h44min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2023 à 15h46min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2023 à 15h46min21s	Reçu par le MI le 2023-04-04